

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 01 avril 2026

Elus du bureau présents : Thierry KOVACS, Luc THOMAS, André FERRAND, Serge MERCIER, Serge RAULT, Gilles VIAL, Diane VIGIER, Philippe GENTY, Philippe DELAPLACETTE, Christophe DELORD, Frédérick DUBOUCHET.

Elus excusés : Simon PLENET, Claudine PERROT-BERTON.

Techniciens présents : Adeline MENNERON, Julien VIZET, Samuel CABANTOUS.

Lieu : Vienne (locaux du SMRR)

Horaires : 9h à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Validation de l'ordre du jour du bureau
- Point agenda
- Analyse du PLUi d'EBER
- Echanges sur la V1bis du plan de mandat 2026-2032 suite aux retours des élus.
- Points divers

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du précédent bureau syndical est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le mercredi 6 mai 2026 de 14h30 à 16h30 à Vienne (Vienne Condrieu) se tiendra la conférence transport et mobilités, en lieu et place du bureau syndical du mois de mai.

Concernant l'économie, le **mercredi 20 mai à 16h30 à Vienne (Vienne Condrieu Agglomération)** se tiendra la restitution et point d'avancement sur la feuille de route issue de l'atelier des territoires (**en amont du conseil syndical**).

Le prochain **conseil syndical** aura lieu le **mercredi 20 mai à 18h30 à Vienne (Vienne Condrieu Agglomération)** avec comme principal ordre du jour l'installation des nouveaux élus et l'élection du bureau.

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le **mercredi 3 juin 2026 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne**.

[ANALYSE DU PLUI D'EBER

Adeline Menneron présente le calendrier d'élaboration du PLUi d'EBER.

Le PLUi d'EBER a été arrêté le 2 février 2026 et transmis au SMRR le 9 février 2026 pour avis. Pour rappel, le PLUi couvre les 37 communes d'EBER. Après analyse technique du document, 102 réserves et 62 recommandations ont été formulées.

Philippe DELAPLACETTE indique qu'à la suite d'échanges politiques entre EBER et le SMRR, EBER a décidé de stopper sa procédure pour intégrer les recommandation et réserves du SMRR au document et de réaliser un nouvel arrêt du PLUi à l'automne 2026. Les multiples modifications à intégrer au PLUi engendrent un risque de contentieux important, voire une demande de nouvel arrêt par les commissaires enquêteurs en raison d'une consultation publique jugée « non honnête ».

Aussi, il a été décidé que les PPA puissent formuler un avis non officiel aujourd'hui pour identifier les points sur lesquels apporter des modifications et s'assurer d'une compatibilité du PLUi avec le Scot.

Le SMRR propose d'accompagner EBER dans ce temps de d'ajustement du PLUi et rencontrer des communes pour expliquer l'avis du SMRR (technique et politique).

Thierry KOVACS s'interroge sur le rôle d'accompagnement du SMRR dans l'élaboration du PLUi d'EBER, ayant conduit à autant de réserve, sous quelle forme celui-ci se traduit ? L'équipe du Scot se tient à disposition des EPCI, et répond aux sollicitations mais ne s'impose pas dans l'élaboration du document. Il est important de mettre en place des points d'étapes réguliers afin de garantir la compatibilité du projet du territoire avec les objectifs du Scot. Dans le cas du PLUi d'EBER, qui a été conduit dans un calendrier resserré d'arrêt avant les élections, il a manqué de temps pour intégrer les modifications avant l'arrêt.

Il faut souligner l'importance du rôle du Scot dans l'accompagnement fait dans le cadre de la réalisation d'un PLUi. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les temps de lecture des travaux, d'adaptation du document et de validation locale. Il est essentiel de prévoir des points réguliers thématique pour garantir la compatibilité des PLUi avec le Scot.

[ECHANGES SUR LA V1BIS DU PLAN DE MANDAT 2026-2032 SUITE AUX RETOURS DES ÉLUS.

Plusieurs EPCI ont fait remonter des remarques sur le Plan de mandat : VCA, EBER, ARA sur la version de travail de février 2026. Celles-ci ont fait l'objet d'échange en bureau ayant conduit à leur possible intégration. La version amendée est jointe au compte rendu.

Pour rappel, ce projet de plan de mandat servira de trame de travail aux futurs élus du SMRR, il sera présenté lors des prochaines instances du bureau du SMRR et fera l'objet d'échanges avec le nouvel exécutif.

Les élus attirent l'attention sur l'importance de travailler à la déclinaison de ce plan de mandat dans le temps afin d'identifier le plan charge de l'équipe et des élus pour les années à venir. Un temps d'accoutumance pour expliquer le rôle du SMRR et les principales orientations du Scot sera pris en début de mandat.

[POINTS DIVERS

Le site Internet du SMRR a été mis en place il y a 10 ans. Il est devenu obsolète (informatiquement parlant), nous rencontrons des problèmes pour la mise à jour du site et pour intégrer de nouveaux contenus. Enfin, il ne respecte plus les obligations légales en matière d'accessibilité.

Le cout estimé pour la refonte de celui-ci est estimé à 10 000 € TTC.

Le présent bureau a approuvé à l'unanimité le fait de conduire la refonte du site internet du SMRR.